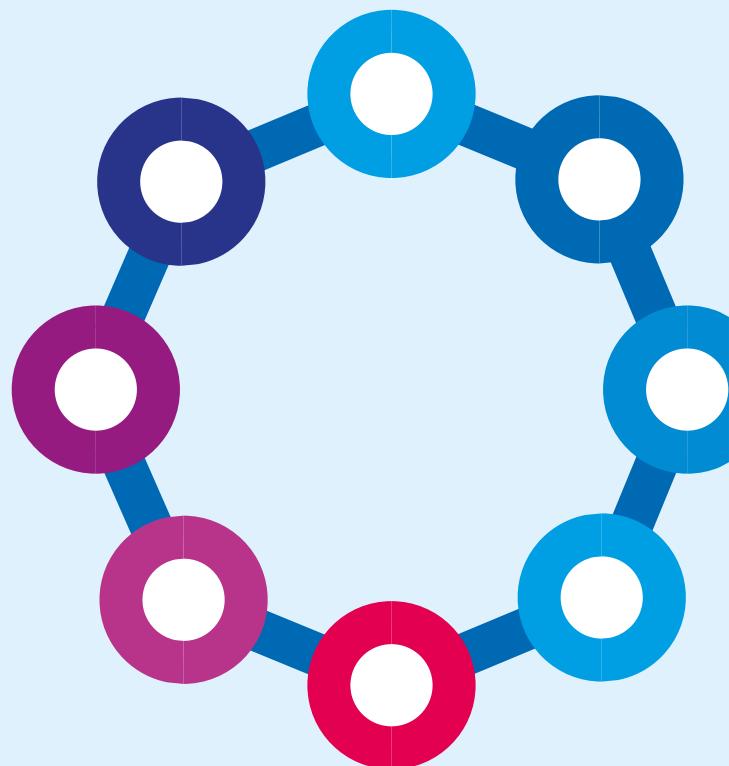


Pour de nouvelles solidarités

**Appel à initiatives locale
de développement social**



gironde.fr/



APPEL A INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 2025

Le soutien à l'expérimentation et à l'innovation sociale constitue un levier stratégique de la politique départementale de « **Développement Social et Vie des Territoires – L'action sociale autrement** », conduite par le Département de la Gironde.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département réaffirme son engagement à relever les défis sociaux contemporains en s'appuyant sur les principes de solidarité, de participation citoyenne et d'innovation territoriale.

Cette politique ambitieuse vise à consolider les liens sociaux, à promouvoir l'autonomie des personnes et à lutter activement contre toutes les formes d'exclusion sur l'ensemble du territoire girondin.

L'appui apporté à l'expérimentation permet l'émergence de projets innovants, conçus en synergie avec les acteurs locaux, répondant aux besoins concrets des territoires et plaçant les publics les plus fragiles au cœur des politiques publiques du Département.

En favorisant des réponses inédites et partagées, cette dynamique préventive et collaborative ambitionne de décloisonner l'action sociale et de renforcer la capacité d'initiative des territoires. Elle incarne ainsi la vision du Département d'une société plus équitable, inclusive et solidaire, où chacun peut être acteur du changement.

Objectifs

Le soutien à l'expérimentation et à l'innovation sociale vise à :

- Lutter contre toutes formes d'exclusion ;
- Répondre aux besoins sociaux de proximité par des projets innovants ;
- Renforcer les solidarités et favoriser l'autonomie des personnes ;
- Promouvoir la citoyenneté et l'inclusion sociale, en particulier dans :
 - Les territoires ruraux,
 - Les quartiers prioritaires.

Cette approche préventive et participative repose sur :

- La co-construction avec les acteurs locaux,
- L'ancrage territorial,
- L'adaptation aux besoins des plus vulnérables.

Bénéficiaires

- Associations ou groupements d'associations (loi 1901),
- Structures de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Bailleurs sociaux (personnes morales de droit privé),
- Collectivités territoriales girondines et leurs groupements,
- Établissements publics compétents dans l'accompagnement des personnes fragilisées.

❶ Territoires concernés

L'appel est ouvert à l'ensemble du territoire girondin. Une attention particulière est portée aux projets situés :

- Dans les zones rurales (hors métropole),
- Dans les quartiers prioritaires ou de veille de la politique de la ville.

❷ Publics visés

Les actions doivent s'adresser prioritairement aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment :

- Familles monoparentales,
- Femmes,
- Enfants et jeunes,
- Seniors.

❸ Critères de sélection

Les projets doivent respecter des principes de base :

- **Réponse à un besoin** peu ou pas couvert.
- **Expérimentation** : projets qui renouvellent un mode de faire, s'adaptent à de nouveaux besoins et mettent les personnes au cœur même de l'action,
- **Intervention de proximité** : projets qui permettent « l'aller vers » ceux qui sont souvent les moins visibles, les moins entendus, les plus vulnérables.
- **Coopération** : projets qui s'appuient sur les ressources locales et permettent le développement de partenariats pour une réponse plus collective notamment avec les **Pôles territoriaux de solidarité**.
- **Mesure de l'impact** posant des critères mesurables.

❹ Domaines d'intervention prioritaires

1. **Santé – Bien-être – Handicap** :
 - Aller-vers les publics vulnérables,
 - Favoriser la pair-aidance,
 - Valoriser les compétences psychosociales.
2. **Solidarité alimentaire** :
 - Éducation à l'alimentation,
 - Transition écologique et accès au bien manger.
3. **Citoyenneté sociale (lutte contre le non-recours)** :
 - Accès aux droits fondamentaux pour les personnes vulnérables.

❺ Modalités de financement

Lors de l'instruction, seuls les frais directement rattachés au projet qui seront clairement démontrés et justifiables pourront être pris en compte (Les dépenses en investissement ne sont pas recevables).

Pour rester dans une logique d'expérimentation, le soutien des actions par le Département n'a pas vocation à être pérenne. Des reconductions peuvent être envisagées jusqu'à deux ans maximums afin de permettre la consolidation du projet et pour rester dans une logique d'innovation sociale. L'aide sera dégressive dès la 2^{ème} année.

Le projet devra par ailleurs s'appuyer sur une diversification positive des sources de financement.

Enfin, chaque structure ne pourra déposer plus d'une action annuelle dans le cadre de l'AILDS.

Un projet doit correspondre à un territoire identifié et être présenté dans une fiche descriptive spécifique.

La réalisation, le suivi et l'évaluation du projet

Dans le cadre de la décision d'attribution de la subvention par la commission permanente du Conseil Départemental, les porteurs de projet sont soumis à certaines obligations visant au respect de principes et règles de bonne gestion des aides publiques.

Dans ce cadre, ils s'engagent à réaliser les actions prévues dans le dossier de demande de subvention en respectant les conditions budgétaires établies à cet effet.

En cas de modification, ou d'évènements venant remettre en question le déroulement de l'action, les porteurs de projet s'engagent à informer les services du Département via la Mission Territoires et Développement Social.

Enfin, les porteurs de projet s'engagent à convier les services départementaux aux instances de pilotage et de suivi du projet.

A la fin du projet, un bilan final quantitatif, qualitatif et financier sera à produire au plus tard dans les six mois qui suivent la date de fin effective.

Communication

Les bénéficiaires d'une aide départementale s'engagent à :

- Apposer le logo du Département sur l'ensemble des outils de communication de la structure (bulletin, newsletter, courriers adhérents, site internet, plaquette...)
- Citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et externe (interview, réunion publique, assemblée générale...)
- Poser une signalétique fournie par le Département dans les locaux de la structure (affiche, stickers...) affichant le soutien départemental,
- Logo à télécharger sur gironde.fr et pour tout contact dgsd-dircom@gironde.fr

Modalités de candidature

- Le dépôt des dossiers est ouvert du **1^{er} avril au 18 mai 2025**
- L'étude des dossiers est réalisée avec l'ensemble des services concernés par le projet et définira les modalités d'accompagnement par le département,
- La validation des dossiers se fera lors de la commission permanente du **2nd semestre 2025**

Dépôt des candidatures

Modalités de Dépôt des candidatures :

La procédure de dépôt des initiatives 2025 se fait de manière dématérialisée tout au long de l'année via la plate-forme e-partenaires du Département de la Gironde :

Associations :<https://www.gironde.fr/associations/subventions/developpement-social/appel-initiatives-locales-de-developpement-social>

Collectivités :<https://www.gironde.fr/collectivites/subventions/developpement-social/appel-initiatives-locales-de-developpement-social>

Modalités de consultation des documents composant l'appel à initiatives :

Le présent avis d'appel à initiatives est publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Gironde et accessible par le site internet du Département de la Gironde :
<https://www.gironde.fr/appel-a-projet/appel-initiatives-locales-de-developpement-social>

Les annexes au présent avis comprenant le Cahier des Charges :

- la liste des pièces constitutives,
- la fiche Présentation du Projet 2025
- la fiche bilan AILDS 2024.

La cartographie des Pôles Territoriaux de Solidarité : Les Pôles Jeunesse Territoriaux (PJT) :<https://www.gironde.fr/associations/les-ressources/vos-appuis-sur-les-territoires#conseillers-asso>

↳ Contacts utiles

Direction Insertion et Inclusion – Mission Territoires et Développement Social

✉ 05 56 99 33 33

✉@ Christine DZIANDZIAŁOWSKI : c.dziandzialowski@gironde.fr – 07 77 85 83 27

✉@ Laurence MURET : l.muret@gironde.fr

↳ Page contact: <https://www.gironde.fr/contactez-nous>

gironde.fr/

